

**DÉCISION SUR LE CONSEIL AFRICAIN DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION (ASRIC)**

Doc. EX.CL/839(XXV)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du rapport et des recommandations de la Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la Science et de la Technologie (AMCOST V), qui s'est tenue du 16 au 18 avril 2014 à Brazzaville (République du Congo);
2. **RAPPELLE** la Décision du Conseil exécutif *EX.CL/Dec.747(XXII)* sur le Conseil africain de la recherche et de l'innovation;
3. **RAPPELLE EN OUTRE** la Décision de la Conférence *Assembly/AU/Dec.216 (VII)*, sur la nécessité de mettre en place un Conseil africain de la recherche;
4. **PREND NOTE** du projet de Statuts du Conseil africain de la recherche scientifique et de l'innovation et **DEMANDE** à la Commission de le soumettre au CTS sur la Justice et les Affaires juridiques pour examen et suite appropriés ;
5. **INVITE** les États membres et les partenaires au développement à fournir l'appui technique et financier nécessaires au maintien de l'ASRIC ;
6. **DEMANDE** à la Commission de faire rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence, en janvier 2015, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente décision.



2014

# Decision on African Scientific Research and Innovation Council (Asric) Doc. Ex.CI/839(Xxv)

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/164>

*Downloaded from African Union Common Repository*